

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETÉS
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 11/2024

Dossier n° DP006 142 24 G 0004	Date de dépôt : 29/05/2024 Demandeur : Monsieur Albert D'ANDRE Pour : Réfection d'une terrasse en bois Adresse : 892 chemin de Peira Fueuk 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 29 mai 2024 par Monsieur Albert D'ANDRE demeurant 524 route de la Grave à l'Escarène – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Réfection d'une terrasse existante avec agrandissement ;
- Déplacement de l'escalier en bois existant ;
- Mise en place d'une pergola démontable ;

Sur la parcelle cadastrée section A n°34 sise 892 chemin de Peira Fueuk à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 05/06/2024

Le Maire,